

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 2 mars 2022

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 23 février 2022, s'est réuni le Mercredi 2 mars 2022 à 18h, en séance publique à la Salle Grande Loge – Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de François RIEU, Président.

Délégués titulaires présents : 18

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 4

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 dont 18 titulaires et 4 suppléants	Nombre de voix	25 voix
TOTAL des voix	25 voix		

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Assistaient en outre à la séance : Alain COMBAZ (CCCS), Christelle HUGONOT (CCCS)

Étaient excusés : Bérénice LACOMBE, Jean-Claude PEPIN, Emilie DEGLISE FAVRE, Jean-Marc DESCAMPS

Yannick LOGEROT a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 8 décembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications

Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil Syndical

- **Décision n° 2021-034 : Adhésion à l'Association Bassin Versant de l'Isère pour l'année 2021**

L'adhésion à l'Association Bassin Versant de l'Isère, est renouvelée pour l'année 2021.
Le montant de la cotisation fixé à 1 000 € sera versé à l'Association Bassin Versant de l'Isère.

L'Association du Bassin Versant de l'Isère est une association loi 1901, dont le périmètre d'intervention est l'ensemble du bassin versant de la rivière Isère, et qui a pour vocation de préfigurer un établissement public territorial de bassin (EPTB). L'objectif de l'Association du bassin versant de l'Isère est la création de l'EPTB sur le bassin versant de l'Isère.

***Annick CRESSENS** indique qu'une consultation a été lancée pour une mission d'assistance sur la procédure de création et de labellisation de l'EPTB de l'Isère.*

Ce marché a été attribué au Bureau d'étude SEPIA conseils assisté du cabinet d'avocats Philippe Marc.

Cette mission a démarré fin janvier 2022 avec une première phase de diagnostic.

Ce diagnostic sera suivi d'une phase de concertation pour construire le programme d'action à conduire dans les 5 prochaines années et rédiger les statuts du futur Syndicat mixte. Le SISARC et son service participent activement à la démarche.

- **Décision n° 2021-035 : Marché subséquent n°2.4 Travaux forestiers - Secteur du bassin versant du Gargot issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055**

Le marché « Marché subséquent n°2.4 Travaux forestiers - Secteur du bassin versant du Gargot issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers » est confié à l'entreprise suivante :

- SARL LE NOYER VERT – 441, Rue des Bealières – 38570 TENCIN pour un montant de 12 130,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Décision n° 2021-036 : Marché subséquent n°2.5 Travaux forestiers - Secteur Bialle / Lavanche Entretien hiver 2021/2022 issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055**

Le marché « Marché subséquent n°2.5 Travaux forestiers - Secteur Bialle / Lavanche Entretien hiver 2021/2022 issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers » est confié à l'entreprise suivante :

- SARL LE NOYER VERT – 441, Rue des Bealières – 38570 TENCIN pour un montant de 19 661,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

- **Décision n° 2022-001 : Marché subséquent n°1.2 Travaux forestiers - Secteur Combe de Savoie Amont issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055**

Le marché « Marché subséquent n°1.2 Travaux forestiers - Secteur Combe de Savoie Amont issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers » est confié à l'entreprise suivante :

- OFFICE NATIONAL DES FÔRETS - AGENCE DEP. DE LA SAVOIE - 17 rue des Diables Bleus - 73026 CHAMBERY CEDEX pour un montant de 30 653,50 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Ces travaux se situent au niveau du Gargot.

- **Décision n° 2022-002 : Marché subséquent n°3 Lot 3 - SISARC-034 Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement – Secteur aval**

Le marché « 2020-SISARC-034 Marché subséquent n°3 Lot 3 Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement – Secteur aval » est confié à l'entreprise suivante :

- EUROVIA – 347 rue de la Jacquère – Les Marches – 73800 PORTE DE SAVOIE pour un montant de 15 665,42 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Ces travaux se situent au niveau de Villard Leger, Chamoux, La Rochette – Val Gelon.

- **Décision n° 2022-003 : Marché subséquent n°4 Lot 3 2020-SISARC-034 Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement – Secteur aval**

Le marché « 2020-SISARC-034 Marché subséquent n°4 Lot 3 Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement – Secteur aval » est confié à l'entreprise suivante :

- EUROVIA – 347 rue de la Jacquère – Les Marches – 73800 PORTE DE SAVOIE pour un montant de 8 047,44 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Ces travaux se situent au niveau de Laissaud, où des incidents se sont produits lors de la dernière crue de décembre.

Il est précisé que les travaux vont débiter prochainement, ceux situés sur le Gargot ont quant à eux déjà commencé.

Examen de l'ordre du jour

1. INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES SYNDICAUX

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 28 octobre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie a modifié ses délégués au SISARC comme suit :

- Michel DURET est désigné en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Béatrice SANTAIS, désormais désignée par le Département ;
- Jean-Pierre GUILLAUD, initialement délégué titulaire est désigné en qualité de délégué suppléant ;
- Nicole BOUVIER, initialement déléguée suppléante est désignée en qualité de déléguée titulaire.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie a modifié ses délégués au SISARC comme suit :

- Jacky GACHET est désigné en qualité de délégué titulaire, en remplacement d'André DURAND ;
- Fabienne PICHON-DEGUILHEM est désignée en qualité de déléguée titulaire, en remplacement de Jean-Loup CREUX.

Ces délégués sont installés.

Le Conseil Syndical est désormais constitué comme suit :

En qualité de délégués titulaires :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
Département	Annick	CRESENS
Département	Auguste	PICOLLET
Département	Béatrice	SANTAIS
Département	Olivier	THEVENET
Département	André	VAIRETTO
CCCS	Jean-Luc	BENETTI
CCCS	Jean- Michel	BLONDET
CCCS	Nicole	BOUVIER
CCCS	Georges	COMMUNAL
CCCS	Jean-Loup	CREUX
CCCS	André	DURAND
CCCS	Christiane	FAVRE
CCCS	Yannick	LOGEROT
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET
CCCS	Jean-Claude	NICOLLE
CCCS	Eric	SANDRAZ
CCCS	Jacques	VELTRI
CC Cœur de Maurienne	Nicolas	ROCHE

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

CA Grand Chambéry	Aurélie	LE MEUR
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET
CA Arlysère	Daniel	BUCHE
CA Arlysère	Claude	DURAY
CA Arlysère	Laurent	GRILLET
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND
CA Arlysère	Bérénice	LACOMBE
CA Arlysère	Christophe	METGE
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN
CA Arlysère	François	RIEU

En qualité de délégués suppléants :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
CCCS	Carlo	APPRATTI
CCCS	Eric	BARBIER
CCCS	Jean-Yves	BERGER-SABATTEL
CCCS	Jean-François	CLARAZ
CCCS	Alain	COMBAZ
CCCS	André	DAZY
CCCS	Michel	DURET
CCCS	Jean-Pierre	GUILLAUD
CCCS	Christelle	HUGONOT
CCCS	Michel	RAVIER
CCCS	Sylvie	SCHNEIDER
CCCS	Michel	SYMANZIK
CC Porte de Maurienne	Benjamin	CANOT
CA Grand Chambéry	Arthur	BOIX-NEVEU
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA
CA Arlysère	Thomas	BOIRARD
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO
CA Arlysère	Emilie	DEGLISE FAVRE
CA Arlysère	Jean-Marc	DESCAMPS
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT
CA Arlysère	James	DUNAND SAUTHIER
CA Arlysère	Daniel	TAVEL
CA Arlysère	Frank	VIALLET

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mars 2022

2. FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapporteur : M. le Président

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022 du Syndicat qui sera soumis à débat du Conseil Syndical est joint en annexe.

M. le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire 2022.

M. le Président précise que les orientations budgétaires proposées ce soir font suite à de nombreuses réunions entre les techniciens du Département et les services des Communautés de Communes.

Le vote du DOB a été décalé du fait de la rencontre tardive avec le trésorier. Cette réunion qui s'est tenue fin janvier avait notamment pour objectif de définir la méthode de comptabilisation des amortissements des travaux réalisés par le SISARC.

Le DOB 2022 présenté ouvre la perspective d'un budget réaliste et resserré afin d'éviter d'appeler des contributions qui ne sont ensuite pas en adéquation avec les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice comme cela a été le cas en 2020 et 2021.

Il rappelle que des décisions modificatives pourront cependant être prises, au cours de l'année, si des financements supplémentaires sont nécessaires en fonction de l'avancée des chantiers ou des aléas climatiques.

Béatrice SANTAIS rappelle que les travaux du Syndicat seront limités aux produits la taxe GEMAPI. A cet égard, il est précisé que les besoins 2022 du SISARC sont inférieurs au produit du montant de la taxe fixée pour la CCCS.

Elle précise qu'il a été fait le choix pour la Communauté de Communes de Cœur de Savoie de ne pas trop diminuer le produit de la taxe pour éviter des variations trop importantes de cette dernière en cas de travaux d'urgence.

Il est exposé que les besoins financiers du Syndicat subissent des fluctuations inhérentes : aux aléas climatiques, à l'alternance entre des phases d'étude - d'un coût modéré - et de phases de travaux - d'un coût nettement plus important. Il est par exemple rappelé que 50 000 € de travaux ont été lancés en urgence suite aux dernières crues.

Cet été, et au vu des conséquences de la crue du 29 décembre, les campagnes de curage seront ainsi plus importantes.

Jean-Pierre ARGOUD indique les difficultés rencontrées pour la conduite de travaux préventifs de déboisement dans des secteurs à forte pente, la solution résidant plutôt dans la mise en œuvre d'ouvrage de dépôts de matériaux en amont des enjeux.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Georges COMMUNAL revient sur des travaux de déboisement sur corde dans des secteurs à forte pente suite à une crue de la Combaz à Notre Dame des Millières.

Il est précisé que la Commune de Villard Léger et le SISARC ont fait le choix d'utiliser un drone pour avoir une vision et une connaissance de l'état des cours d'eau sur certains secteurs difficiles d'accès.

Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientation budgétaire 2022.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mars 2022

3. MUTUALISATION DE MOYENS AVEC LA CA ARLYSÈRE – MISE A DISPOSITION DU POLE ADMINISTRATIF – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est membre du SISARC.

Sur les fondements de l'article L.5721-9 du CGCT, les services d'une collectivité membre ou d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un syndicat mixte – ou inversement - pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Par délibération du 28 novembre 2018, le Conseil Syndical approuvait le renouvellement de la convention entre la CA Arlysère et le SISARC pour la mise à disposition du Pôle administratif.

Par délibération en date du 26 novembre 2019, le Conseil Syndical approuvait l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation avec la CA Arlysère modifiant la quotité des charges de personnel et frais assimilés du Pôle administratif.

Il convient de prolonger d'une année la convention de mise à disposition du Pôle administratif.

Les autres closes de la convention de mutualisation restent inchangées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention de mutualisation avec la CA Arlysère et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mars 2022

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

4. SUIVI DES OPERATIONS GEMAPI PREVUES AU CONTRAT VERT ET BLEU DE LA CCCS – CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES AVEC LA CCCS – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

Rapporteur : Eric SANDRAZ

La Communauté de Communes Cœur de Savoie est membre du SISARC.

Sur les fondements de l'article L.5721-9 du CGCT, les services d'une collectivité membre ou d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un syndicat mixte – ou inversement - pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Par délibération en date du 22 mai 2019, le Conseil Syndical approuvait la mise à disposition du service environnement de la CCCS auprès du SISARC pour les années 2019-2021, pour le suivi technique des opérations GEMAPI du Contrat Vert et Bleu.

Il convient de prolonger d'une année la convention de mise à disposition du service environnement de la CCCS auprès du SISARC.

Les autres closes de la convention de mutualisation restent inchangées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation avec la Communauté de Communes de la Combe de Savoie et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mars 2022

5. ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITE : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LIMITER LA DISSEMINATION NATURELLE DES PLANTES INVASIVES SUR LES AFFLUENTS DE L'ISERE (TERRITOIRE CŒUR DE SAVOIE) – ANNEE 2022

Rapporteur : Eric SANDRAZ

La Communauté de Communes Cœur de Savoie avait réalisé une étude afin de définir, à l'échelle de son territoire, un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité. Ce plan d'action sur 5 ans (2019-2024) validé en 2018 est repris par le SISARC pour les actions concernant la GEMAPI et a été poursuivi en 2019.

Parmi elles, une action majeure et primordiale consiste à limiter la dissémination naturelle des plantes invasives par déterrage précoce des plantules. En effet il est très facile d'éliminer ces plantes lors de la première année de colonisation d'un site ou lors de la première saison végétative. Ce travail doit être réalisé à partir du 15 avril jusque vers fin septembre environ.

Pour rappel, les interventions sur 2018, 2019, 2020 et 2021 ont permis de détecter plus de 3 300 plantules et donc éviter l'installation d'autant nouveaux arbres ou massifs. Les détails par année sont présentés dans le tableau ci-dessous :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Année	2018	2019	2020	2021
Linéaire de cours d'eau prospecté	104 km	132 km	128 km	132 km
Nb de plantule détecté (=nouvel arbre ou massif évité)	1241	814	1032	326
<i>dont Laurier Cerise</i>	703	427	467	159
<i>dont Renouées</i>	396	192	263	115
Nb d'espèces	9	8	9	6
Nb cours d'eau prospecté	37	44	45	48
Nb cours d'eau impacté	22 (soit 60% des cours d'eau prospectés)	22 (soit 50 % des cours d'eau prospectés)	22 (soit 49 % des cours d'eau prospectés)	24 (soit 50 % des cours d'eau prospectés)
Linéaire de cours d'eau soumis à une pression de plantules	40%	12%	12%	5%
Nb plantule détecté sur les 10 lacs prospectés		7	3	1
Mise à jour de l'inventaire		83 nouveaux sites (soit 2,5 % du nombre de massifs connus)	80 nouveaux sites	Une centaine de nouveaux sites
Commentaire	Résultat de plusieurs années de dissémination + crue de début 2018	Résultats d'1 année de dissémination Pas d'épisode de crue	10 nouveaux cours d'eau et plusieurs autres secteurs en surveillance ont été prospectés pour la 1 ^{ère} fois en 2020	récolte moins importante liée aux difficultés rencontrées pour marcher dans le lit du cours d'eau cette année (niveaux d'eau importants)

Afin de poursuivre ce travail primordial pour limiter la propagation, il est prévu, conformément au plan d'action, une campagne d'arrachage précoce en 2022. Le montant global de cette action est estimé à 25 000 € HT soit 30 000 € TTC.

Financement envisagé :

- 30 % subvention Agence de l'Eau (soit 9 000 € TTC)
- 70 % SISARC (soit 21 000 € TTC)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le lancement de la campagne 2022 d'arrachage précoce des plantules sur le territoire de Cœur de Savoie décrite précédemment ;***
- ***sollicite l'Agence de l'Eau pour ces actions à hauteur de 30 % du montant TTC soit 9 000 € ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subvention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;***
- ***dît que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;***
- ***demande l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mars 2022

6. POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

- **Déconstruction d'une habitation menacée par le torrent de la Combaz**
 - Maître d'œuvre : ADVIES Conseil
 - Notification du MOE : 19 novembre 2021
 - Avancement :
 - Diagnostic plomb-amiante réalisé
 - AVP&PRO validé
 - Permis de démolir déposé le 13 décembre 2021
 - Rencontre des riverains avant DCE travaux jeudi 3 mars
 - Consultation CSPS en cours

A la question d'un délégué, il est précisé les montants des travaux pour cette opération :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- *Déconstruction de la maison : 45 000 € HT*
- *Déconstruction du pont : 30 000 € HT*

- **Travaux digue RD dans la courbe de Montailleux & Restauration du lit**
 - MOE : HYDRETTUES Alpes du Nord
 - Entreprises : BENEDETTI / SOCCO / VINCI
 - Montant : 2 099 836, 45 € H.T
 - Avancement des travaux :
 - 110 000 m³ de limons exportés
 - 90 % des enrochements posés (fin prévue semaine prochaine)
 - Epaissement de la digue finalisée d'ici fin mars
 - Remise en état d'ici fin du mois

- **Travaux de restauration du lit de l'Isère – Phase 3**
 - MOE : HYDRETTUES Alpes du Nord
 - Entreprises : BENEDETTI / SOCCO / VINCI
 - Montant des travaux : 838 794.80 €HT (TF + 2 TO)
 - Date de notification : 29/11/2021
 - Avancement des travaux :
 - Am6 : limons évacués et remodelage terminé
 - Am9 : remodelage en cours
 - Am12 : évacuation en cours
 - Am11 : début des évacuations
 - Am 13 : notification de la tranche optionnelle le 18/02/2022

- **Travaux de pérennisation du lit de l'Isère**
 - 3 bancs :
 - Au pont de Grésy (synergie travaux de restauration)
 - En aval du pont de Frontenex (travaux essartement EDF)
 - Dans la courbe de Tournon (travaux essartement EDF)
 - Avancement :
 - Début du remodelage du banc RD en aval du pont de Frontenex

- **Travaux urgents sur affluents suite à la crue du 29 décembre 2021**
 - Secteurs concernés par la crue :
 - Val Gelon (communes de Villard-léger, Chamoux et Bourgneuf)
 - Combe de Savoie amont (communes d'Albertville et Gilly)
 - Montant des travaux : 50 000 € TTC
 - Travaux déclenchés pendant la crue par les communes pris en charge par le SISARC
 - Travaux post crue urgents lancés par le SISARC

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

désignation de l'opération	N° du marché	date	Entreprise retenue	Montant marché subséquent	Observation
travaux ripisylve Bassin versant du Gelon	Lot 3 : marché subséquent 3.4 avec avenant	nov-21	Bovet	10 606 € TTC	travaux terminés en plaine, reste Gelon au Pontet
travaux ripisylve Bassin versant du Gargot	lot 2 : marché subséquent 2.4 avec avenant	janv-22	Le Noyer Vert	16 392 € TTC	travaux en cours
travaux ripisylve Bassin versant de la Bialle	Lot 2 : marché subséquent 2.5	janv-22	Le Noyer Vert	23 593 € TTC	travaux mars avril
travaux de curage suite à la crue du 29/12/2021 affluents Gelon	Lot 3 : marché subséquent 3.3	janv-22	Eurovia	18 798 € TTC	travaux en cours
travaux de curage ouvrage ruisseau de Chantabord à Laissaud suite à la crue	Lot 3 : marché subséquent 3.4	janv-22	Eurovia	9 656 € TTC	travaux en cours
travaux ripisylve Bassin versant Combe de Savoie Amont	Lot 1 : marché subséquent 1.2	févr-22	ONF	36 784 € TTC	travaux mars avril
travaux ripisylve Bassin versant du Gelon (Petit Gelon)	Lot 3 : marché subséquent 3.5	févr-22	Bovet	16 416 € TTC	travaux mars
travaux ripisylve Bassin versant de l'Aitelène	lot 3 : marché subséquent 3.6	févr-22	Serpe	8 510 € TTC	analyse des offres
travaux broyage PDD de la Combaz	Lot 1 : marché subséquent 1.3	févr-22	Le Noyer Vert	2 622 € TTC	analyse des offres
travaux de curage PDD du 2ème Berre	Lot 3 : marché subséquent 3.5	mars-22			consultation à venir
			total :	143 377 € TTC	

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

7. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

le mercredi 9 mars 2022 à 18h à la Halle Olympique – Salle Grande Loge - Albertville

Le Conseil Syndical est invité à en prendre acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 mars 2022

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h35.

Albertville, le 9 mars 2022

François RIEU

Président du SISARC



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Affiché du 9 mars 2022 au 9 avril 2022 au siège du SISARC

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr